



PROCES-VERBAL de la séance du 11 novembre 2024

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00 dans la Grande salle de Lully, sous la présidence de Monsieur Vincent Nicod, qui salue l'assemblée. Il annonce la présence de Mme Agnès Harr, boursière communale, qui est là pour répondre aux éventuelles questions sur le budget.

1. Appel

La secrétaire du Conseil procède à l'appel. 54 membres sont présents sur 78 assermentés. Mesdames et Messieurs Matteo Affolter, Mathilde Bessonnet, Thierry Blanc, Jean-François Cuénod, Christian Ethenoz, Léonard Genton, Diana Gfeller, Monique Gisel, Annia Haselbach, Martin Humpert, Werner Kuert, Jérôme Livet, Thibault Livet, Yvette Livet, Corinne Lori Reymond, Léo Mutschler, Valérie Mutschler, Corentin Rondot, Viviane Rondot, Olivier Udry, Ingrid Virnot, Olivier Virnot sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est ouverte.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Le Président indique que chaque membre du Conseil a reçu l'ordre du jour. Il demande si quelqu'un souhaite qu'il soit lu ou modifié. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc adopté.

3. Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2024

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil avec les documents pour la séance.

Le Président demande ensuite si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Cela n'est pas le cas.

M. Tasev indique que c'est lui et non M. Virnot qui a fait une remarque au sujet des personnes déversant des déchets vers la benne à déchets verts.

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024 modifié est approuvé à la majorité, avec 4 abstentions.

4. Assermentations et démission

Le Président informe le Conseil de la démission de Mme Corinne Savioz-Germain.

Le Président annonce qu'il a reçu des demandes d'assermentation de la part de Mme Marie Bolay et M. Mathieu Leresche. Il les invite à le rejoindre devant l'assemblée et à se présenter brièvement. Il procède ensuite à la lecture du serment.

A la demande du Président, Mme Marie Bolay et M. Mathieu Leresche lèvent la main droite et prêtent serment. Il les invite ensuite à prendre place dans l'assemblée.



5. Communications du bureau

Le Président transmet les communications suivantes du Bureau du Conseil :

- Il a reçu des remerciements de trois associations suite au versement de jetons de présence des membres du Conseil.
- Il n'y a toujours pas de candidature pour reprendre le poste de secrétaire du Conseil. Il invite chacune et chacun à solliciter leurs connaissances.
- Il fait un rappel au sujet du fonctionnement des commissions et du fait que les membres du Conseil sont tenus de respecter l'engagement pris lors de leur assermentation.

6. Communications de la Municipalité

La parole est à M. le Syndic qui annonce :

- Le préavis 05/2024 a été retiré suite à une discussion avec la Commission des finances. Un nouveau préavis sera proposé en décembre.
- Un gros changement au niveau des horaires des CFF, avec des trains qui seront décalés de 15 mn. Les horaires de bus ont été changés en conséquence.

M. Rubin présente les travaux au cimetière de Lully. Les escaliers ont été restaurés et nettoyés. Les arbres encadrant le portail ont été élagués. Il y a un problème avec le portail principal, qui ferme mal. Cette question va être réglée. Il présente les modifications à l'intérieur du cimetière. Le banc à Pierre va être remis au même endroit. Dans les allées secondaires, du gazon fleuri va être semé au printemps. Certaines bordures ont été refaites là où c'était nécessaire, et une nouvelle entrée a été créée. Un portail sera mis en place à l'est.

Si les tombes, les tombes cinéraires et le jardin du souvenir restent inchangés, il annonce la création d'une forêt du souvenir. Il y a la possibilité d'épandre les cendres d'un défunt au pied des arbres.

A l'est, des arbres ont été plantés, notamment des arbres fruitiers en libre-service pour la population du village. La prairie fleurie sera plantée au printemps, mais il faudra attendre 3 ans avant qu'elle soit belle. M. Rubin annonce aussi que des arbres ornementaux seront plantés cette semaine en bordure de la RC69.

M. Rubin annonce que les vendanges de la parcelle communale ont eu lieu le 16 octobre, 248 kilos de raisin ont été récoltés, avec 91° Oechsle.

Concernant les places de jeux, M. Rubin informe que la plantation de quelques arbres est insuffisante pour lutter contre les îlots de chaleur. Les dalles vont être changées pour des dalles plus claires, ainsi qu'une augmentation de l'arborisation. Ce projet sera géré par Mme Liard Coucet et un préavis sera certainement présenté au Conseil en 2025.

M. Genton informe encore que la Commune va proposer de vendre du vin de 2018 à bon prix, car il reste en stock.

Mme Liard Coucet présente différents tableaux sur la vitesse des véhicules mesurée à la Rte de Morges et à la Rue du Collège. Ces chiffres indiquent que les véhicules roulent lentement, en général avec une vitesse médiane inférieure aux limites. Il y a néanmoins quelques rares véhicules qui dépassent largement ces limites.

Le Président remercie la Municipalité pour ses communications et demande si quelqu'un a une question.



Mme Edith Chabloz demande à la Municipalité ce qu'il en est de l'arbre sculpté, annoncé vers le jardin du souvenir, qui devait permettre de mettre les noms des défunts.

M. Rubin confirme qu'il a toujours la possibilité de mettre une sculpture au jardin du souvenir, mais que ce n'était pas prévu dans le préavis. Cette possibilité sera discutée en Municipalité qui reviendra vers le Conseil.

M. Michael Tasev demande des informations sur les chiffres du radar gentil posé actuellement dans le quartier de Brisecol.

Mme Liard Coucet indique que les résultats avaient été publiés dans le Lully Infos de juin et qu'ils étaient similaires à ceux sur les autres routes.

7. Budget 2025

Le Président passe au préavis sur le budget 2025 et invite M. Genton à présenter le préavis.

M. Genton indique que c'est le premier budget présenté sur le modèle MCH2. Il annonce aux membres du Conseil qu'il peut y avoir des différences sur les montants entre les anciens budgets et celui de 2025. Des lignes de comptes ont dû être partagées pour répondre à MCH2. Il invite à bien regarder les commentaires en bleu. Les premiers comptes MCH2 seront présentés en 2026.

Il annonce des revenus de 4,3 millions, des charges de 4,2 millions et Fr. 52'600.- d'autofinancement.

Dans les investissements prévus, il présente le remplacement du solde des platanes de l'Allée (pour un montant de Fr. 25'000.-), ainsi qu'une modification de l'éclairage public au centre du village. L'idée de la Municipalité serait d'éteindre les lampes pour ne garder que le strictement nécessaire, soit les passages piétons et les ronds-points (Fr. 10'000.-). Un montant de Fr. 15'000.- est prévu pour refaire les joints des bords de routes.

Les coûts des transports publics sont désormais séparés entre transports régionaux et transports urbains.

A la demande du Président, M. Abetel lit le rapport de la Commission des finances, dont les conclusions suivent celles de la Municipalité.

Le Président demande si la parole est demandée. Ce n'est pas le cas. Il demande si le vote à main levée est accepté, ce qui est le cas. Il lit les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- vu le préavis de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- d'adopter le budget 2025 tel que présenté.

Au vote, le budget 2025 est adopté à la majorité, avec deux abstentions.



8. Préavis 06/2024 – modification des statuts de l'ORPC

A la demande du Président, Mme Liard Coucet présente le préavis. Les modifications introduites sont dues au changement de gestion des comptes, qui ont été repris par l'ORPC à la bourse de St-Prex, dont le mandat de gestion était terminé. Un plafond d'endettement a dû être introduit dans les statuts. Elle rappelle la procédure suivie pour valider ces modifications et le fait que le règlement proposé ne peut être adopté que tel quel, sans amendement.

Le Président demande à M. Gruber de lire le rapport de la Commission ad hoc en remplacement de M. Léonard Genton. Le rapport de la commission invite le Conseil à approuver les conclusions du préavis.

A la demande du Président, M. Abetel lit le rapport de la Commission des finances, qui recommande d'accepter la modification des statuts.

Le Président ouvre la discussion sur ce sujet passionnant.

Mme Wings souhaiterait avoir une explication sur les abréviations présentes dans le préavis.

Mme Chabloz demande si l'adoption des statuts n'apportera aucun changement pour la commune de Lully, ce qui lui est confirmé.

Le Président demande si la parole est encore demandée. Ce n'est pas le cas. Il demande si le vote à main levée est accepté, ce qui est le cas. Il lit les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- vu le préavis de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- d'adopter les statuts de l'ORPC tels que présentés..

Au vote, les statuts sont approuvés à la majorité, avec 2 abstentions.

9. Divers & Propositions individuelles

M. Isoz a constaté que de nouvelles haies ont été posées le long du Chemin de Rossan et vers le réservoir. Il aimerait savoir si les coûts d'entretien ont été évalués.

M. Rubin reconnaît qu'il y a de l'entretien à faire tant que les arbres sont petits. Une fois que les arbres seront plus grands, l'entretien ne sera plus aussi conséquent.

Mme Arlette Perret Nissen relève que les haies s'élargissent avec le temps et qu'un entretien sera nécessaire. Elle aimerait aussi savoir ce qui a été décidé avec la Poste.

M. Genton confirme ce qui a été publié dans la presse. Il précise que la Poste avait déjà renégocié un contrat de bail d'année en année. Pour l'avenir des locaux de la poste, il mentionne l'accueil de jour et précise que la Municipalité va venir rapidement devant le Conseil avec un projet.

Mme Brigitta Mous-Vuurmans souhaite parler du projet de gravière dans les bois de Ballens. 90 hectares de cette forêt ont été rachetés par différentes sociétés. Elle mentionne une surface de 200



terrains de football, qui devraient être creusés sur plusieurs dizaines de mètres de profondeur. Elle relève que tout ceci a été fait dans une grande opacité. Elle indique une augmentation du trafic routier, des trains, et que la gravière modifiera la structure du sous-sol, alors que la source de notre commune est située dans les bois de Ballens. Elle demande à la Municipalité de tenir le Conseil informé. Une association pour le bois de Ballens a été créée et une présentation aura lieu le 4 décembre à Ballens, présentation donnée par un biologiste.

M. Genton répond que le plan cantonal des gravières est public. La gravière de Ballens est prévue sur ce plan. Le transport des graviers devrait se faire entièrement par le rail. Il relève que c'est difficile pour les communes de s'opposer. Il ajoute que la Commune de Lully a refusé de vendre ses forêts. Pour ce qui est de l'eau potable, l'AIEB étant l'actionnaire majoritaire de la SAJEP, elle est très concernée par cette problématique. Un hydrogéologue a été mandaté pour suivre ce projet.

Mme Vuurmans remercie pour les réponses. Elle a eu l'information que seuls 40% des transports se feraient par rail, le reste par camions.

M. Genton confirme que la Municipalité continuera à suivre le dossier.

M. Steeve Pasche informe qu'il n'a pas pu participer à une commission. Il aimerait que les commissions soient convoquées un peu plus tôt, et que les dates soient anticipées.

M. Genton indique qu'on a déjà avancé les dates de convocations. Il rappelle que la Municipalité doit valider les préavis presque deux mois avant le Conseil. Il souligne aussi que les séances de commissions sont placées dans les agendas déjà serrés des Municipaux.

Mme Béatrice Maeder aimerait ajouter qu'il faudrait avertir des suppléants en même temps que les membres des commissions.

M. Genton indique que les suppléants étaient avertis mais c'était à l'origine de quiproquos, certains suppléants venant aux séances de commissions. A l'époque où M. Genton était président, c'était la personne désignée comme présidente qui devait convoquer la commission. Il relève qu'il faut que les gens réagissent rapidement quand ils ne peuvent pas participer.

M. Chabloz aimerait revenir sur des interventions de M. Giesbrecht sur l'inondation du chemin de la Motte. Il est allé sur place et a l'impression que l'eau vient de la route. Il faudrait replacer l'évacuation qui, selon lui, est mal située.

M. Genton répond qu'il est aussi passé sur place. Il relève que le terrain est défoncé par l'exploitant. Il y a un problème lié au drainage.

Mme Lise Creteigny aimerait savoir s'il y a une surveillance des canalisations. Elle demande si la commune attend que ça saute et on répare au coup par coup.

M. Genton signale que quand il y a une fuite, comme les conduites sont sous pression, le trou s'agrandit rapidement et la fuite peut être conséquente. Il indique qu'il y a un suivi régulier des canalisations par capteur, avec un relevé toutes les 24 heures. Vendredi dernier, il y a eu une fuite sur une conduite importante de l'AIEB. Sitôt avertis, ils sont venus réparer. La fuite a eu lieu au niveau du raccord, il était donc impossible de poser un manchon dessus. Il a fallu scier et remplacer un bout de la conduite. Au moment de rouvrir la vanne, elle a cassé. En haut, au réservoir de Rossan, quand on a contrôlé les vannes, celle au-dessus du réservoir de Rossan a aussi sauté. Il y a de plus une conduite de Romande Energie collée contre celle de l'AIEB. Pour changer la vanne, il faudra déplacer la conduite de Romande Energie. Normalement, les conduites



durent jusqu'à 60 ans, et celle-ci a une quarantaine d'années. Il n'est pas prévu de changer une canalisation située sous une route, à moins qu'elle ne saute à plusieurs reprises.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h15. Monsieur Vincent Nicod clôt la séance, et invite les personnes présentes à un petit apéritif.

Le Président :

La Secrétaire :

Vincent NICOD

Nicole JUFER TISSOT

Approuvé le 09.12.2024